PROCEDURE CRIMINELLE—Suite.		PROCEDURE CRIMINELLE—Suite.	
Mixtes dans le Manitoba	222	Où il peut être exécuté	19
Si la liste est épuisée	222	Emis séance tenante par une cour	18
Récusations, comment faites	222	Peut être décerné le dimanche	18
Peuvent se séparer sur permission de la		Pour crimes ou délits commis en mer, etc.	18
cour	223	Sceau du juge de paix sur un	190
Pouvoirs des cours sauvegardés	223	Sur acte d'accusation déclaré fondé	18
Quakers, etc., peuvent faire une affir-		Incarcération ou cautionnem nt	18
mation	221	Si l'accusé est déjà en prison	155
Qui peut être juré	220	A qui adressé	19
Récusations par le prévenu	221	Sur plainte ou dénonciation	18
Par la Couronne	221	Visa du mandat et son effet	19
Droit de la Couronne dans les cas de		Procédures après l'arrestation	19:
libelle	221	Et ve'r Perquisitions.	
Suppleants	222	Monnaies contrefaites-Destruction des	233
Convocation des	223	Nouveau procès, quand accordé ou refusé	248
Punition des récalcitrants	223	Nouvelle-Ecosse-Dispositions spéciales à	
Visite des lieux par les	223	la24	9-50
Dépôt à faire pour les rais	224	Ontario-Dispositions spéciales pour	248
Devoirs des shérifs, etc., dans ce cas	224	Perquisitions et mandats de perquisition	192
Juridiction	180	Dans quels cas ils seront émis	192
Cours qui ne jugeront pas certains		Recherche d'or, d'argent, de quartz, etc.	192
crimes	180	De bois illégalement détenu	193
Cours supérieures-Pouvoir des	180	D'objets propres à la contrefaçon	193
Délits qui ne seront pas jugés par les		De fausse monnaie et outils de faus-	
cours de sessions	180	saires	194
Juges de paix, ne jugeront pas les cri-		Saisie et destruction	194
mes d'explosion	180	Plaidoiries	217
Magistrats qui pourront agir seuls:	181	Accusation, pas renvoyée par exception	
Libelle-Défense dans les cas de	218	dilatoire	217
Effet du plaidoyer de justification	218	Accusé, n'a pas droit à un délai	217
Jugement entraîne les frais	219	Mais la cour peut remettre le procès	217
Paiement des frais	219	Défense d'autrefois condamné ou acquitté	218
Pas d'enquête sur la vérité du	218	Mort civile, pas admise comme fin de	
Plaidoyer de non-coupable, son effet	219	non-recevoir	218
Procédures sur accusation de	219	Objection, quand elle doit être faite	217
Lieu du procès-Changement en certains		Amendement	217
C88	206	Plaidoyer de "non-coupable" – Effet du.	218
Translation du prisonnier	206	La cour peut le prescrire	218
Transmission du dossier à la cour com-		Preuve	233
pétente	206	Certificat de procès, dans un cas de par-	
Validité des obligations à l'endroit du		jure, fait preuve du procès	237
procès	207	Déclaration du prévenu, peut servir	
Avis aux obligés	207	contre lui	237
Liste des causes criminelles dans la NE	249	Déposition au sujet d'une accusation,	
Quand la sentence peut être prononcée		peut servir pour une autre	237
dans la NE	250	Dépositions des personnes décédées ou	
Lois de l'armée et de la marine non affec-		absentes	236
tées	250	Jusqu'à quel point une partie peut décré-	
Mandat d'arrêt par un juge de paix	187	diter son témoin	239
Assignation en premier lieu	187	Personnes qui peuvent affirmer	2:35
Contre une personne assignée ne com-	- 1	Preuve de la connaissance charnelle	237
paraissent pas	190	Dans les cas d'infanticide	237
Dénonciation sous serment pour obtenir		De la propriété des bois de construc-	
un	189	tion	238
Darée et exécution du	191	De la fausseté de la monnaie	238